

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} septembre 2022

Présents : Mmes Sandrine CAZAUD, Candice CHAUSSONNET-PONS, Lauriane GRELLET, Nathalie MAYORAL, Sylviane REGALON et Stéphanie MARIANI ;
Ms Jean-Paul FERRÉ, Walter DIEUDONNÉ, Alain HOARAU, Claude MARTY, Jean-Pierre PÉLISSIER, Noël ROUAIX, Thierry ROUAN, David SEILHAN et Pierre TOURENQ.

Messieurs MARTY et ROUAN quittent la séance à 19h30.

Secrétaire de séance : Aurélie DEJEAN

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2022*
- *Délibération pour travaux d'éclairage public Chemin de la Caoussade (annule et remplace la délibération du 27 juin 2022)*
- *Délibération pour travaux d'enfouissement des réseaux - Esthétique BT Chemin de la Bidalbado*
- *Délibération pour travaux d'éclairage public – Esthétique BT Chemin de la Bidalbado*
- *Délibération pour travaux de génie civil – Esthétique BT Chemin de la Bidalbado*
- *Délibération pour opération de remplacement des appareils d'éclairage public vétustes (2023)*
- *Décision modificative n° 3*
- *Appel d'offres relatif au projet de construction de la salle multi-activités*
- *Questions diverses*

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2022

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Délibération pour travaux d'éclairage public Chemin de la Caoussade (annule et remplace la délibération du 27 juin 2022)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés Chemin de la Caoussade.

Le montant global des travaux s'élève à 18 500 € et la contribution de la commune est fixée à 10 950 €. Cette contribution sera effectuée par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement à l'article 2041582 et doit être amorti sur 10 années. Le versement de la contribution sera échelonné sur 2 années et effectué à partir de l'échéancier transmis par le SDE09.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux tels qu'énoncés ainsi que le paiement par fonds de concours en lieu et place de la participation de fonctionnement.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Délibération pour travaux d'enfouissement des réseaux – Esthétique BT Chemin de la Bidalbado

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux en cours d'exécution réalisés par le SDE09 sur Chemin de la Bidalbado dans le cadre de l'enfouissement des réseaux.

Il indique que le montant des travaux s'élève à 32 500 € et est totalement pris en charge par le SDE09.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux exécutés par le SDE09 dans le cadre de l'opération « Esthétique BT Chemin de la Bidalbado s/P10 LHOSTE ».

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Délibération pour travaux d'éclairage public – Esthétique BT Chemin de la Bidalbado

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés Chemin de la Bidalbado.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune ; il s'élève à 3 900 € et la participation de la commune est estimée à 3 400 € après aide financière du Syndicat.

Le financement sera effectué par une contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 65541.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux tels qu'énoncés.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

V. Délibération pour travaux de génie civil – Esthétique BT Chemin de la Bidalbado

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de génie civil France Télécom doivent être réalisés Chemin de la Bidalbado dans le cadre de l'opération « Esthétique BT Chemin de la Bidalbado s/P10 LHOSTE ».

Le montant estimé des travaux s'élève à 10 100 €. Cette somme est intégralement prise en charge par le SDE09 grâce à la mutualisation de la redevance France Télécom.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux de génie civil France Télécom tels qu'énoncés.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VI. Délibération pour opération de remplacement des appareils d'éclairage public vétustes (2023)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle opération de remplacement des appareils d'éclairage public vétustes doit être menée en 2023.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune ; il s'élève à 20 700 € et la participation de la commune est estimée à 5 450 € après aide financière du Syndicat et du Conseil Départemental de l'Ariège.

Le financement sera effectué par une contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 65541.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation d'une nouvelle opération de remplacement des appareils d'éclairage public vétustes pour un montant de 5 450 € à charge de la commune.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VII. Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée que les travaux d'éclairage public du Chemin de la Caoussade doivent être réglés au SDE09 par fonds de concours à l'article 2041582 et non par une contribution, comme prévu au budget primitif 2022.

Par ailleurs, la notification relative au prélèvement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été transmise par les services de l'Etat, et s'élève pour Vernajoul à 2 614 € (prévu BP 2022 = 1 200 €).

Il propose donc de procéder à une décision modificative.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

Sens	Chap.	Article	Libellé	Montant
D	65	65541	Contribution organismes regroupement	- 5 500.00
D	204	2041582	Fonds de concours	+ 5 500.00
D		023	Virement à la section d'invest	+ 5 500.00
R		021	Virement de la section de fonct	+ 5 500.00
D	014	739223	FPIC	+ 1 420.00
D		022	Dépenses imprévues fonct.	- 1 420.00

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VIII. Appel d'offres relatif au projet de construction de la salle multi-activités

Jean-Pierre PELISSIER, adjoint en charge des travaux, informe l'assemblée que les offres relatives au projet de construction de la salle multi-activités ont été étudiées suite à la fin de l'appel d'offres. L'enveloppe financière prévue étant largement dépassée (+ 20%), une négociation a été entreprise sur 6 lots et un nouvel appel d'offres a été lancé pour le lot VRD (date limite au 5/09/2022). L'analyse des offres définitives sera présentée lors d'une prochaine séance.

Une demande va être formulée auprès des services de l'État pour déposer un nouveau dossier au titre des subventions 2023 suite à l'augmentation des tarifs.

IX. Questions diverses

- Rentrée scolaire : effectifs à 62 enfants. Particularité cette année, les CE2 sont répartis en 2 classes (une partie en classe de CM 1/CM2). Travaux du toit de la maternelle terminés.
- Étude pour installation d'un système de vidéoprotection dans les deux écoles suite aux intrusions et dégradations récentes. Rapport du référent sûreté de la Gendarmerie remis aujourd'hui. Il serait question d'un système fonctionnant uniquement en dehors des horaires de classe. Des devis doivent désormais être établis.
- Audit énergétique en cours sur l'ensemble des bâtiments scolaires.
- Mise en place de la commission en charge d'étudier la construction d'une cantine à venir.
- Tarification de l'ALAE de Varilhes : 3 tarifs existants (commune, hors commune et Vernajoul). Celui nous concernant est fixé à 15 € par jour. Un courrier sera adressé à la mairie de Varilhes afin de bénéficier des tarifs « hors commune » à 12 € par jour.
- Accident au Pont de Fer : les formalités auprès de la compagnie d'assurance et l'établissement des devis sont en cours. Le pont sera fermé jusqu'à réparation complète.
- Travaux de renforcement du mur de soutènement entre Vernajoul et Foix à partir du jeudi 8 septembre pendant environ 2 mois. Une circulation alternée sera mise en place.
- Problème de tapage nocturne dans la nuit du 27 au 28 août : le Maire a dû se rendre sur place, les services de gendarmerie l'ont appelé à 3 reprises mais n'ont pas fait le déplacement.
- Une association de protection des chats a sollicité la mairie après avoir vu de nombreux chats près d'une habitation située Chemin du Lac. La propriétaire a indiqué qu'il s'agit de chats qu'elle a recueilli et qu'elle nourrit. Elle est désormais en contact avec l'association afin de mettre en place une campagne de stérilisation à charge de la commune. Des devis ont été demandés aux vétérinaires et le meilleur tarif est de 45 € pour une femelle et 25 € pour un mâle. La difficulté réside en la capture qui doit être effectuée les agents communaux.
- Une étude sera demandée au SDE09 pour une éventuelle extinction de l'éclairage public la nuit. Un investissement doit être réalisé afin d'équiper chaque coffret d'éclairage public d'un programmeur pour éteindre et rallumer chaque poteau. L'opération n'est pas forcément très avantageuse au regard des désagréments sachant que depuis quelques années, les points lumineux de la commune sont équipés de LED qui sont des systèmes très peu énergivores.
- Travaux de voirie : la communauté d'agglomération a transmis le devis réactualisé pour la réfection du Chemin de la Plano (nouveau lotissement) avec une hausse de 37 %. Le montant TTC s'élève désormais à 48 516 € (au lieu de 35 529 €).
- Sentier des rapaces : Lauriane GRELLET, suite à l'adoption du tracé définitif, présente le panneau élaboré par le graphiste du PNR. Ils seront implantés sur la place de la mairie, devant la bibliothèque, et sur le sentier.

Les agents techniques devront fabriquer les supports des 2 panneaux. Avant l'ouverture définitive, il faudra prévoir le débroussaillage de certaines portions du sentier. Un balisage devra également être effectué.

- Boîtes à livre : Candice CHAUSSONNET-PONS relance le projet d'installation de boîtes à livres en présentant divers modèles. Le conseil municipal valide la mise en place de 2 boîtes. La commission cadre de vie sera chargée de finaliser ce projet.
- Festival Appel d'Air de l'association Art Mate le samedi 10 septembre : ateliers d'initiation, spectacles, concerts, marché artisanal et foodtrucks, répartis sur toute la journée.
- Alain HOARAU représentera la commune à l'assemblée générale du PAAJIP le 16/09/2022.
- Consultation en cours pour renouvellement du contrat d'assurance statutaire (remboursement des indemnités journalières versées aux agents en cas d'arrêt maladie).
- Projet de réserve naturelle souterraine qui concerne le site de la rivière de Labouiche sur 29 hectares. Plusieurs espèces animales souterraines protégées sont concernées sur le territoire départemental. Pour Labouiche, il s'agit de chauve-souris. La direction du site touristique de Labouiche doit prochainement rencontrer les services de l'État ainsi que des représentants du PNR afin que les contraintes engendrées par ce classement dans la réserve naturelle souterraine soient clairement exposées compte-tenu de l'exploitation touristique du site. Le conseil municipal formulera un avis lors de sa prochaine séance.
- Prochain conseil municipal fixé au 4 octobre 2022 à 18h30.

Séance close à 21h00